



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

Le 11 janvier 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2023

DELIBERATION

N° 03/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Geneviève IDDA, Marylène WALKOWIAK, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, André IPERT, Jérôme BOUERI.

OBJET :

Demande de subventions
pour la réhabilitation du
tour du lac

ONT DONNÉ POUVOIR : Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Marie-Lou ALLAVENA à Sébastien OLHARAN, Thierry GUIDO à Karine BOETTI, Herbert WOLFERS à Audrey ROSSI, André IPERT à Michel BRAUN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réhabiliter le tour du lac, sinistré par les intempéries des 02 et 03 octobre 2020.

Le montant de l'opération est de 1 000 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de l'État, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale, à hauteur de 90% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 10% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions pour la réhabilitation du tour du lac.

AR Prefecture

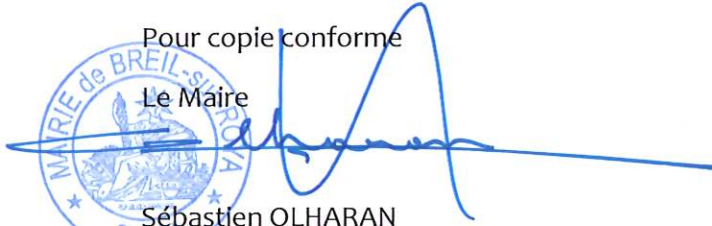
006-210600235-20230111-2023_11-DE
Reçu le 16/01/2023

APPROUVE le plan de financement.



AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le


Le Maire

Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_11-DE
Reçu le 16/01/2023



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : REHABILITATION DU TOUR DU LAC

DEPENSE :

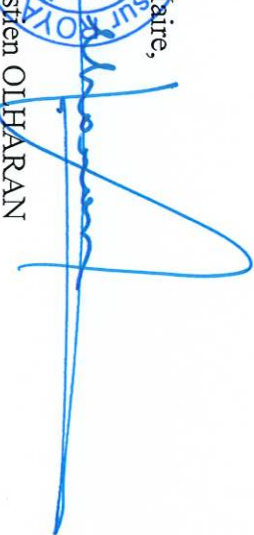

Montant 1 000 000 € HT

RECETTES :

ETAT (dotation de solidarité)
DÉPARTEMENT 900 000 €
100 000 €

TOTAL TTC : 1 200 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 11/01/2023


Le Maire,
Sébastien OIHARAN


AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_11-DE
Reçu le 16/01/2023

